

Règlement Garderies

LA GARDERIE EST OUVERTE A TOUS LES ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE PUBLIQUE DE MERY (TARIFS PERISCOLAIRES JOINTS).

☺ JOURS ET HORAIRES

Pendant la période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Le matin : de 7 h 30 à 8 h 20
- Le midi : de 11 h 30 à 13 h 20 (cantine et garderie)
de 11 h 30 à 12 h 30 (garderie seule)
- Le soir : de 16 h 30 à 18 h 30 (garderie goûter)

☺ PRISE EN CHARGE ET TRANSFERTS

La prise en charge des élèves se fait dès l'arrivée de l'enfant jusqu'à la fin du service de garderie suivant les horaires indiqués ci-dessus. Les transferts entre les bâtiments sont assurés par les agents communaux à 8 h 20, 11 h 30, 13h20 et 16 h 30.

La garderie du soir ferme à 18 h 30.

En cas de retard :

- les parents doivent avertir les animateurs au 04 79 63 69 28 et, dans la mesure du possible, faire récupérer l'enfant par une personne autorisée,
- le coût de la garderie goûter sera majoré de 5 € de 18 h 30 à 19 h et de 10 € après 19 h. Ce surcoût sera facturé mensuellement avec les services périscolaires.

Avant 18 h 30, les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes désignées sur la fiche « renseignements-enfant ». En cas de modification, le service scolaire de la mairie devra être prévenu.

Tout enfant devant quitter seul la garderie avant 18 h 30 devra être muni d'une autorisation écrite des parents dégageant la responsabilité des agents d'animation.

Pour les élèves de classe élémentaire, les parents peuvent signer une décharge autorisant leurs enfants à partir seuls après 18 h 30. A défaut de décharge, les personnes habilitées devront venir chercher l'enfant. Les décharges et les autorisations peuvent être remplies et signées pour l'année scolaire.